

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 9 mars 2004 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Linda McGrail et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Daniel Lauzon et Serge Roy, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard et Me Jacques Robichaud, greffier.

Absents pour cause : Messieurs les conseillers, Jacques Montesano et Jacques Sirois.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2004-03-44 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2004-03-45 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 FÉVRIER 2004 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 23 FÉVRIER 2004

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 10 février 2004 et de la séance spéciale du 23 février 2004, tel que présenté.

ADOPTÉE

2004-03-46 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2004 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de février 2004, au montant de **78,239.90 \$**.

ADOPTÉE

2004-03-47 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2004 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de février 2004, au montant de **450,347.80 \$**.

ADOPTÉE

2004-03-51 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX

Madame la conseillère, Gisèle Péladeau, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement concernant la division du territoire de la Municipalité en six districts électoraux. De plus, elle demande la dispense de lecture.

Une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire lecture lors de son adoption.

2004-03-52 PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le projet de règlement sur la division du territoire de la Municipalité en six districts électoraux soit adopté.

ADOPTÉE

2004-03-53 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 245-41 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 245, AUX FINS DE CHANGER CERTAINES NORMES DANS LA ZONE H01-129

Considérant qu'il y a lieu de modifier de nouveau le règlement de zonage numéro 245, aux fins de changer certaines normes dans la zone H01-129;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le premier projet de règlement numéro 245-41, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 245, aux fins de changer certaines normes dans la zone H01-129 », soit adopté.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 13 avril 2004, à 18h30, au Carrefour Notre-Dame.

ADOPTÉE

2003-03-54 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 245-42 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 245, AUX FINS DE CHANGER LES USAGES ET NORMES DANS LA ZONE H01-102

Considérant qu'il y a lieu de modifier de nouveau le règlement de zonage numéro 245, aux fins de changer les usages et normes dans la zone H01-102;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2004-03-54 ... suite

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le premier projet de règlement numéro 245-42, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 245, aux fins de changer les usages et normes dans la zone H01-102 », soit adopté.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 13 avril 2004, à 18h30, au Carrefour Notre-Dame.

ADOPTÉE

2004-03-55 RÈGLEMENT PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – VOLET MAISONS LÉZARDÉES

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'adopter le règlement numéro 418 intitulé « Règlement adoptant le programme Rénovation Québec, volet Maisons lézardées ».

ADOPTÉE

2004-03-56 RÈGLEMENT 245-39 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 245 AUX FINS DE CRÉER LA ZONE H02-321 ET D'Y PRESCRIRE LES NORMES ET USAGES AUTORISÉS »

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 9 décembre 2003 de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 245 aux fins de créer, à même les zones H03-304 et H04-419, la zone H02-321 et d'y prescrire les normes et usages autorisés;

Considérant que le premier projet de règlement numéro 245-39 a été adopté le 9 décembre 2003 et que le second projet de règlement numéro 245-39 a été adopté le 10 février 2004;

Considérant que ce règlement n'est pas soumis à l'approbation par les personnes habiles à voter, aucune demande valide de participation à un référendum n'ayant été reçue à l'égard du second projet de règlement;

Considérant que les membres présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture et que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le règlement numéro 245-39 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 245, aux fins de créer la zone H02-321 et d'y prescrire les normes et usages autorisés » soit adopté.

ADOPTÉE

2004-03-57 RÈGLEMENT 245-40 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 245 »

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 13 janvier 2004, de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 245 de façon à changer le mode de calcul de la valeur du terrain à être cédé et de la somme à être versée aux fins du 10 % parc, et de prescrire une largeur minimale de la porte de garage pour les immeubles situés dans les zones H01-149 et H01-154;

2004-03-57 ... suite

Considérant que le premier projet de règlement 245-40 a été adopté le 13 janvier 2004 et que le second projet de règlement 245-40 a été adopté le 10 février 2004;

Considérant que ce règlement n'est pas soumis à l'approbation par les personnes habiles à voter, aucune demande valide de participation à un référendum n'ayant été reçue à l'égard du second projet de règlement;

Considérant que les membres présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture et que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le règlement numéro 245-40 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 245 » soit adopté.

ADOPTÉE

2004-03-58 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2004-02, LOT : 2 070 228 (19 RUE TRENET)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2004-02;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2004-02, concernant l'immeuble situé au 19, rue Trenet (lot : 2 070 228), à l'effet de régulariser l'implantation d'un garage attaché existant avec une marge latérale de 0,43 mètre au lieu de 1,5 mètre prescrit à la réglementation.

ADOPTÉE

2004-03-59 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2004-03, LOT : 2 067 599 (18 RUE ALFRED-PELLAN)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2004-03;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2004-03, concernant l'immeuble situé au 18, rue Alfred-Pellan (lot : 2 067 599), à l'effet de permettre l'agrandissement de la résidence avec une marge latérale de 2,36 mètres au lieu des 3 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2004-03-60 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2004-04, LOT : 2 067 131 (26, CROISSANT LÉO-PAUL-DESROSIERS)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2004-04;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2004-04, concernant l'immeuble situé au 26, croissant Léo-Paul-Desrosiers (lot : 2 067 131), à l'effet de régulariser l'implantation de la galerie de béton existante avec un empiétement dans la marge arrière de 2,14 mètres au lieu des 2 mètres autorisés par la réglementation.

ADOPTÉE

2004-03-61 **APPEL D'OFFRES GT2004-01 – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE CAMIONNETTE**

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation pour la fourniture et la livraison d'une camionnette;

Considérant la recommandation du directeur de la Gestion du territoire;

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le contrat pour la fourniture et la livraison d'une camionnette soit adjugé à P.E. Boisvert Auto Ltée, au coût de **34,400 \$**, plus taxes suivant les documents d'appel d'offres et la soumission du 16 février 2004; puisé à même le fonds de roulement amorti sur 3 ans à compter de janvier 2005. Le contrat est à prix forfaitaire.

ADOPTÉE

2004-03-62 **ENGAGEMENT PRÉPOSÉ À LA MAINTENANCE**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'engager monsieur **Dominique St-Denis**, à titre d'employé temporaire pour le poste de préposé à la maintenance pour les Services communautaires, à compter du 19 avril 2004 pour une durée de 120 jours le tout selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2004-03-63 **UMQ – ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHAT POUR LE CHLORURE DE SODIUM**

Vu la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de chlorure de sodium;

2004-03-63 ... suite

Vu l'article 14.7.1 du Code municipal;

Attendu que la Municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium et les quantités amplement décrites à la fiche d'identification préparée en date du 24 février 2004;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que la Municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium, nécessaire pour les activités de la Municipalité et ce, afin de se procurer le chlorure de sodium et les quantités plus amplement décrites à la section information de la fiche d'identification préparée par André Morin, en date du 24 février 2004;

Que la Municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Municipalité autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au Conseil lors de cette réunion;

Que la Municipalité reconnaît, que l'Union des municipalités du Québec recevra de l'Adjudicataire un montant de 0,4 % (4/10 de 1%) du montant facturé avant taxes de chacune des municipalités participantes;

Que copie de la présente résolution et de la fiche d'identification soient transmises à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2004-03-64 UMQ – CONGRÈS ANNUEL : DÉLÉGATION

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que messieurs Michel Tartre, Serge Roy et Jacques Montesano ainsi que madame Manon Bernard soient délégués pour participer au congrès de l'Union des municipalités du Québec, les 15, 16 et 17 avril 2004, à Montréal. Que les frais de participation, d'hébergement et les frais inhérents à ce congrès soient payés ou remboursés par la Municipalité, le tout puisé à même le fonds général.

ADOPTÉE

2004-03-65 ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – FINANCEMENT ET INVESTISSEMENT DES ÎLES, SEC – (PROLONGEMENT DE LA RUE JORDI-BONET)

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir avec Financement et Investissement des Îles (Société en commandite) sur la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux du projet de prolongement de la rue Jordi-Bonet.

ADOPTÉE

2004-03-66 PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ 2004 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'autoriser la directrice générale, Manon Bernard, à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Carrière-Été 2004. De plus, la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à déboursier les coûts afférents à ce programme.

ADOPTÉE

2004-03-67 FIDUCIE FAMILIALE M.J. SAVARD – ENTENTE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE

Considérant qu'un permis pour la construction d'un abri d'auto a été délivré sans droit en septembre 1997;

Considérant que la construction de l'abri d'auto contrevient au Règlement de zonage numéro 245;

Considérant que les parties désirent régler à l'amiable le présent différend;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que madame Manon Bernard, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente de règlement à l'amiable intervenue avec la Fiducie familiale M.J. Savard, concernant le différend entourant la construction d'un abri d'auto sur le lot 2 070 287.

ADOPTÉE

2004-03-68 VENTE DE TERRAIN (PARTIE DU LOT 2 070 967) – FIDUCIE FAMILIALE M.J. SAVARD

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu de vendre à Fiducie familiale M.J. Savard, une partie de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 070 967 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, pour la somme de **5,000 \$** plus les taxes applicables. Tous les frais reliés à la vente (tels notaire, arpentage, copies d'acte) sont à la charge de l'acquéreur.

Que M. Michel Tartre, maire et Mme Manon Bernard, directrice générale, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2004-03-69 TOPONYMIE

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'ajouter à la banque de noms des rues de la Municipalité, sous réserve de leur approbation par la Commission de toponymie, les noms suivants :

**Simone-Monet-Chartrand
Denise-Pelletier**

**Simone-de-Beauvoir
Ada-Mackenzie**

2004-03-69 ... suite

Rina-Lasnier
Judith-Jasmin
Robertine-Barry
La-Bolduc
Cécile-Chabot

Laure-Gaudreault
Thérèse-Casgrain
Pauline-Julien
Lucille-Teasdale
Mia-Riddez-Morisset

ADOPTÉE

2004-03-70 **MTQ – ENTENTE POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DON-QUICHOTTE/PROVENCE (INSTALLATION D'UN FEU DE CIRCULATION)**

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente avec le ministère des Transports du Québec, concernant le réaménagement de l'intersection Don-Quichotte/Provence.

ADOPTÉE

2004-03-71 **APPEL D'OFFRES PUBLIC – DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DES ÉPERVIERS ET DE CONSTRUCTION DU CHALET**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu de procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement du Parc des Éperliers et à un appel d'offres public pour les travaux de construction du chalet.

L'ouverture des soumissions de ces appels d'offres se fera à la date déterminée par le greffier.

ADOPTÉE

2004-03-72 **MANDAT D'INGÉNIEURS – PLANS ET DEVIS RELATIFS À DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE CONDUITE PLUVIALE TRAVERSANT LE FUTUR PARC DES ÉPERVIERS**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que la firme Groupe-Conseil Génivar inc., soit mandatée pour la réalisation des plans et devis relatifs à des travaux d'installation d'une conduite pluviale traversant le futur Parc des Éperliers. Le coût de ce mandat est de **19,996 \$**, plus taxes, suivant l'offre de service du 22 janvier 2004. Cette dépense sera prise à même le surplus libre non autrement approprié.

ADOPTÉE

2004-03-73 **RÉSEAU LOCAL DE SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant l'article 26, 2^e alinéa, du projet de loi 25, sanctionné le 18 décembre 2003, permettant l'existence d'un réseau local sans la présence d'un centre hospitalier de courte durée;

Considérant les particularités géographiques de Vaudreuil-Soulanges et les habitudes de consommation de sa population;

2004-03-73 ... suite

Considérant que Vaudreuil-Soulanges est en soi une région, par son poids démographique (comptant plus de 100,000 habitants) et par sa convergence territoriale (une MRC, une commission scolaire, un centre local de développement, un CLSC, une succursale de la Sûreté du Québec, etc...);

Considérant que cette nombreuse population, relativement à l'aise et en croissance, en fait un milieu culturellement fort différent de ses voisins de la Montérégie;

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu de faire savoir au ministre de la Santé et des services sociaux, à nos députés, à la régie régionale et à nos partenaires :

- a) que nous nous objectons, pour ces raisons particulières, à la création d'un réseau local de services dans une aire géographique plus large que Vaudreuil-Soulanges;
- b) que nous appuyons le projet de réseau local de services Vaudreuil-Soulanges initié par le CLSC La Presqu'île et le CHSLD des Trois Rives, projet qui est conforme pour nous au 2^e alinéa de l'article 26 du projet de loi 25, sanctionné le 18 décembre 2003;
- c) que cette instance locale devra prendre entente formelle avec plusieurs centres hospitaliers pour assurer à notre population la continuité d'accès à des services généraux et spécialisés, et ce, en conformité avec les habitudes de consommation de notre population;
- d) que nous espérons que dans un avenir rapproché le comté de Vaudreuil-Soulanges, dans le but de donner un meilleur service de proximité en santé à ses citoyens, se voit doté d'un établissement de santé sur son territoire, soit par un centre hospitalier ou un centre ambulatoire.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES

- Dépôt des rapports du département de la Gestion du territoire.
- Dépôt des rapports du département des Services communautaires.

2004-03-74 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu de lever la séance à 20h46.

ADOPTÉE

Manon Bernard
Directrice générale

Michel Tartre
Maire

/vc
